

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

LES DOYENS,

COMMISSAIRES, etc.

DU CORPS DES

MAITRES EN CHIRURGIE,

AUX MAGISTRATS

DE LA

VILLE DE BRUXELLES,

Le 4 Brumaire, l'an troisième de la République Française. (25 Octobre 1794, vieux stile.)

Quam scit uterque libens censebo exerceat artem. Hor.

A BRUXELLES,
De l'Imprimerie de G. Huyghe, Marché aux Fromages.

MÉMOIRE

Présenté par les Doyens, Commissaires, etc. du Corps des Maîtres en Chirurgie,

Aux Magistrats de la Ville de Bruxelles, le 4 Brumaire, l'an 3ième. de la République Française. (25 Octobre 1794, vieux stile.)

CITOYENS MAGISTRATS,

La Chirurgie, la partie la plus ancienne de l'art de guérir et celle dont l'effet est le plus évident, a mérité et obtenu dans tous les tems l'estime des plus grands hommes, et l'attention des législateurs les plus éclairés et les plus amis de l'humanité. (1) » La chirurgie, » dit *Chambert*, a sur la médecine interne l'avan- » tage de la solidité dans les principes, de la » certitude dans les opérations et de la sensibi- » lité dans les effets, de façon que ceux qui ne

(1) Recherches sur l'origine de la chirurgie.

» croient la médecine bonne à rien, regardent
» cependant la chirurgie comme utile. La chi-
» rurgie, ajoute-t-il, est fort ancienne, et même
» beaucoup plus que la médecine dont elle ne
» fait maintenant qu'une branche. C'étoit en effet
» la seule médecine qu'on connut dans les pre-
» miers âges du monde, où l'on s'appliqua à
» guérir les maux *extérieurs* avant qu'on en vint
» à examiner et à découvrir ce qui a rapport à
» la cure des maladies internes ». (1)

Pénétrés de l'évidence de ces principes, les doyens du corps des maîtres en chirurgie et les commissaires nommés à cet effet, *saisissent* le moment si long tems désiré par eux et par leurs prédécesseurs (2) pour vous présenter les réflexions suivantes concernant le redressement des erreurs et la réforme des abus pernicieux que le défaut d'instructions convenables a introduits dans cette première branche de la médecine interne. (3)

Le seizième siècle nous offre les jours brillans et l'âge d'or de la chirurgie. C'est à la France que nous sommes redevables des découvertes par lesquelles la chirurgie et la médecine cicatrisent les blessures de nos guerriers et adoucissent leurs maux. Or si c'est à elle que nous devons tout ce qui, dans cette partie, a contribué à améliorer le sort de l'espèce humaine, et qui concourt

---

(1) Diction. portatif de chirurgie, au mot *chirurgie*.

(2) En 1738 quelques maîtres présenterent requête à ce sujet.

Renvoi aux requêtes présentées par les anciens doyens en date du 24 Octobre 1792, requête à laquelle vos prédécesseurs n'ont pas daigné répondre.

(3) *Herm. Boerhave*, meth. discend. medic. pag. 413, édition d'Amst. 1726.

si puissamment au bonheur de la société, c'est par elle aussi, Citoyens, que nous espérons rendre à cet art tout son lustre dans nos provinces. (1) Le défaut de moyens a, depuis un tems moral, déterminé un petit nombre d'élèves aisés à s'éloigner de leur patrie pour aller puiser chez l'étranger des connoissances qu'ils eussent inutilement cherchées autour de leurs foyers domestiques. D'autres en plus grand nombre, peu favorisés de la fortune et ne pouvant fournir aux frais d'une expatriation nécessaire au progrès de l'art qu'ils embrassoient, sont restés plongés dans l'ignorance, suite inévitable du peu d'émulation et de l'insouciance de vos prédécesseurs, aussi bien que de l'insuffisance des moyens accordés à cette partie précieuse des sciences vraiment utiles. Il en est donc résulté une source de maux pour les malheureux. Il en est résulté la dégénération de l'art et un avilissement déplorable pour ceux qui l'exerçoient sans connoissance. (2)

Des abus aussi frappans méritent sans doute, Citoyens, une réforme prompte et salutaire. L'humanité souffrante la demande et l'attend avec impatience; et tandis que vos occupations se dirigent toutes vers le bien public, vous ne serez point insensibles à nos réclamations. Placés par état plus près des abus dont nous gémissons depuis long-tems, (3) c'est à nous à vous éclairer

---

(1) Voyez dans le moniteur du 19 et 20 Vendémiaire, le rapport du représentant *Grégoire* sur les encouragemens à accorder aux arts, et le décrét de la Convention Nationale à ce sujet.

(2) On fut obligé, il y a plusieurs années, de demander un chirurgien de Maubeuge, pour venir faire à Bruxelles l'opération de la taille : preuve de l'insuffisance des moyens.

(3) Voyez le discours *de Brambilla*, prononcé lors de l'ouverture de l'école de chirurgie, à Vienne.

sur cette partie de l'administration confiée à vos lumières et à votre zèle.

Trois objets sont essentiels pour remplir le but salutaire que nous vous proposons. Ces objets sont 1°. l'établissement d'un collège de maîtres en chirurgie indépendant de celui des médecins, 2°. l'institution d'une école, et 3°. une réforme absolue dans les moyens usités pour parvenir à la chirurgie, et pour obtenir dignement le nom de maître en l'art de guérir.

Un collège de maîtres en chirurgie fut fondé en France vers le 13ième siècle. (1) C'est après cet établissement que les sociétés se sont formées, que les génies se sont développés, (2) que les plus heureuses observations ont été faites, qu'elles ont été conservées et qu'elles sont parvenues jusqu'à nous. (3) Tant d'avantages pour la chose publique nous font espérer le succès de notre demande et l'appui de votre autorité.

Un collège de médecins fut établi dans cette ville en vertu d'une ordonnance de *Charles-Quint*, en date du 8 Octobre 1540, (4) et par une suite d'erreurs propres à ce tems, la chirurgie y fut non-seulement asservie et avilie; mais c'est encore à cet établissement qu'il faut attribuer, comme nous le prouverons, le peu de progrès dans l'art chirurgical. La chirurgie y est asservie, parce que les médecins s'y sont arrogés le droit de primauté, droit injustement usurpé, et que nous

---

(1) Nous ne voulons entrer dans aucun détail sur les divers débats qui ont eu lieu en France, dans les révolutions qu'à éprouvé la chirurgie. Il y en a parmi vous, citoyens, qui sont capables de les apprécier.

(2) Eloge de *Marechal*, *Petit*, *la Peyronnie*, etc.

(3) Mémoires du l'acad. de chirurgie.

(4) Collegie der medecynen, etc. fol. 60.

réprouvons par le fait. La chirurgie y est avilie par le serment que le candidat doit prêter (1) avant son admission à la maîtrise, serment par lequel il jure l'observation inviolable des nombreuses erreurs (2) qu'on peut regarder comme la source unique de l'état de foiblesse où cet art a langui jusqu'à ce jour.

Sans nous étendre sur les motifs des concessions accordées à cet établissement, (3) nous confessons que nous ignorons pleinement surquoi est fondée la supériorité de la médecine sur un art dont l'avantage existe dans la *solidité des principes*, dans la *certitude des opérations* et dans la *sensibilité de ses effets.* (4) Ces faits une fois posés et généralement reconnus par de grands médecins, nous prouvons l'invalidité de ces concessions relativement à nous. Sur quel titre en effet seroit fondée la prééminence que s'est arrogée la médecine, sinon sur une prévention ambitieuse, ou sur l'ignorance de ce tems, ignorance qui découloit non des efforts infructueux qu'on pouvoit faire pour le développement de cette science, mais uniquement du défaut des moyens nécessaires pour l'acquérir et du peu d'émulation accordée aux élèves dans ces provinces. C'est encore à cette servitude honteuse qui dégrade la chirurgie et dont le vulgaire, qui ne juge que par les dehors, est incapable d'apprécier l'injustice, que l'on doit peut-être la dégénération de cet art. Il est donc tems

---

(1) Collegie der Medecynen, etc. fol. 71.

(2) Voyez statuts du collège des Médecins, art. 2, 11, 13, 15, 33, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 75.

(3) La raison est au-dessus des loix humaines, quand elles s'éloignent de l'ordre essentiel. Les réglemens n'ont de stabilité qu'autant qu'ils sont exactement conformes à la régle et à l'équité...

(4) Diction. portatif cité ci-dessus.

de déchirer le voile épais de l'erreur, en lui rendant tout le lustre dont il brille chez les nations les plus éclairées de l'Europe. (1) Il est tems, pour prévenir les maux qui menacent les générations futures, d'appuyer l'étude de la chirurgie sur une base qui garantisse à la société la jouissance des heureux effets qu'elle a droit d'en attendre pour sa conservation. Il est tems enfin qu'on l'investisse de tous les moyens qu'elle réclame, et dont elle a besoin pour parvenir à sa fin.

Par quelle fatalité la chirurgie dégénéroit-elle dans nos provinces, tandis que les autres arts, tels que l'académie des sciences et belles-lettres, celles de la peinture, du dessin et de l'architecture y obtenoient des encouragemens? Pourquoi enfin une institution aussi utile que la chirurgie étoit-elle seule privée des avantages qu'on accordoit à tant d'autres sciences moins nécessaires pour la conservation de l'homme?

Une école de chirurgie fut établie, il y a quelquels années, dans cette (2) ville; mais des malheurs dont le souvenir trop funeste nous rappelle des maux sans nombre, (3) ont anéanti un des plus beaux et des plus utiles établissemens, et ont réplongé la chirurgie dans le néant d'où elle commençoit à sortir. L'établissement a changé de forme. Les objets utiles ont été enlevés par des mains étrangères, ignorantes et incapables d'en faire usage. (4) C'est à vous, citoyens, à

---

(1) Lorsqu'en 1666 on établit en France l'académie des sciences, les chirurgiens y furent admis et prirent un rang distingué parmi les hommes illustres que l'état présentoit à la nation comme l'élite de ses savants. Histoire latine de l'acad. par l'abbé *Duhamel*, p. 140.

(2) Sous *Joseph II*.

(3) Nous ne voulons parler ici que des malheurs qu'a éprouvé la chirurgie à cette époque.

(4) Ils sont dans l'Université de Louvain.

reparer ces maux, et à rendre à un art précieux la vie dont il n'a joui qu'un moment; et aucun moyen ne peut y contribuer mieux que des instructions publiques et scientifiques sur les principes de notre art.

La première connoissance qu'il embrasse, est l'anatomie. C'est elle qui enseigne la structure du corps humain, qui en développe toutes les parties, qui enseigne leurs différens usages, et qui guide celui qui commence sa carrière dans l'art de guérir. Bien pourvu d'observations anatomiques, il ne manquera pas de la parcourir avec succès et de s'illustrer dans la pratique.

Si pour être versé dans la géographie, il ne suffit pas de connoître la situation des lieux, la position des places, les chaînes des montagnes et le cours des fleuves et des rivières, s'il y a, dans cette partie, des choses plus essentielles dont il faut être instruit, si, pour être honoré du titre de géographe, il faut encore connoître le génie des habitans, leurs coûtumes et leurs mœurs; il faut à plus forte raison, dans l'anatomie relativement à l'art de guérir, rassembler une longue suite de connoissances diverses. Ces connoissances ne comprennent pas seulement la situation des viscères, leur grandeur, leur couleur, leur figure, et l'ordre que les parties tant internes qu'externes gardent les unes par rapport aux autres; elles renferment encore un grand nombre d'objets non moins essentiels. L'anatomiste doit s'instruire de la structure particulière de chaque partie et de l'art merveilleux avec lequel elles sont formées. Il en doit déduire les usages, les fonctions et les liaisons. Ces connoissances sont le fondement le plus ferme sur lequel on puisse assurer le corps entier de la médecine. Si cette base vient à manquer, nos raisonnemens sont

incertains ; la pratique devient chancelante ; l'art de guérir les maladies s'évanouit, et des malheurs incalculables en sont les suites inévitables. Les jeunes médecins et les chirurgiens ressemblent alors, dit *Hippocrate*, à de mauvais pilotes. Les fautes de ces derniers ne s'apperçoivent point dans le calme ; mais s'ils sont surpris par un grand vent et battus par une tempête violente, on voit clairement que c'est par leur faute et leur ignorance, qu'ils ont laissé périr leur vaisseau. (1) On ne peut donc assez peser ces vérités, ni s'attacher trop sérieusement à procurer aux élèves les connoissances nécessaires pour marcher avec sureté dans ce dédale obscur où l'ignorance doit absolument s'égarer et se perdre sans retour.

Comme dans tous les tems les médecins se sont arrogés, dans ces provinces, le droit exclusif d'instruire nos élèves sur l'anatomie, il en est résulté que la chirurgie n'a point tiré pour son avantage personnel, tout le fruit que lui promettoit l'enseignement de cette science (2). Semblables à ces savans géographes qui ne connoissent les routes que par l'histoire ou par des cartes anciennes, l'enseignement d'une telle théorie pratique ne peut donc leur rester confiée, mais il appartient de droit à ces médecins-chirurgiens qui, doués de l'expérience, ont souvent vû les lieux qu'ils doivent parcourir, par l'exercice répété des dissections anatomiques. Or de tous les arts les plus dignes d'estime et d'encouragemens, il n'en est aucun qui mérite plus des égards

---

(1) Hist. de l'acad. de chirur. fol. 20. T. 4. in-quarto. Hippocr. de priscâ medec.

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les écoles du collège de chirurgie en France, avec les leçons en chirurgie de la faculté de médecine à Louvain.

que la chirurgie (1) ; et ce seroit avouer une ignorance grossiere que d'avancer, comme l'ont fait quelques médecins, qu'elle ne demande que l'adresse de la main.

La chirurgie exige des connoissances curieuses et intéressantes qui lui servent de base, elle établit des principes qui naissent d'un long enchaînement de vérités, et l'application de ces connoissances et de ces préceptes est aussi variée que les maladies elles-mêmes et leurs accidens.

Parmi les connoissances les plus curieuses et les plus intéressantes qui forment la base de la chirurgie et qui ennoblissent le plus ce bel art, la connoissance de la structure des parties du corps humain, de leurs usages, de leurs mouvemens, tient sans doute le premier rang. Or si l'anatomie seule honore ceux qui la cultivent, si des médecins qui, en vrais chirurgiens, n'ont pas dédaigné quelquefois cet ouvrage des mains, ont donné par là du lustre à leur nom (2), la chirurgie peut-elle avilir ceux qui l'exercent? Ne seroit-ce pas une contradiction absurde que la dissection des cadavres fût regardée comme une occupation honorable, et que les opérations faites avec une industrie toujours nouvelle sur les corps vivans, pour les conserver,

---

(1) Recherches sur l'origine de la chirurgie, f. 27 et 29.

(2) *Athotis*, les *Asclépiades*, *Hippocrate*, *Erasistrate*, *Hérophile*, *Galien*, *Oribase*, *M. Agerius*, *Lustrulanus*, *G. de Salicet*, *H. Dehermodavil*, *Gui de Chauliac*, *Fernel*, *Andernach*, *Vidus Vidius*, *Sylvius*, *Riolan*, *Vésale*, *Pecquet*, *Eustachi*, *Fallope*, *Malpigi*, *Ruysch*, *Willis*, *Lower*, *Vieussens*, *Carpi*, *Denys*, *Valsalva*, *Morgagni*, *Winslow*, *Du Verney*, *Swammerdam*, *Albinus*, *Monroo*, *Haller*, *Ferrin*, *Morand*, *Verdier*, *Palfin*, *Lieutaud*, *Sabatier*, etc. etc.

ne fussent régardées que comme des travaux dignes de mépris ? La raison pourroit-elle vous persuader, citoyens, que l'anatomie eût plus de priviléges que l'usage toujours éclairé et toujours varié auquel elle est destinée dans la chirurgie ?

Si ces vérités sont marquées du sceau de l'évidence, pourroit-on, sans injustice, contester le droit de donner les leçons publiques de cet art et d'en former les élèves, à ceux qu'un usage constant a familiarisés avec les principes sur lesquels il repose, et dont l'enseignement ne doit pas être le résultat d'une théorie souvent oiseuse et stérile, mais le fruit d'un exercice non interrompu et de méditations profondes sur toutes les parties de l'art ?

Des hommes doués de toutes ces connoissances sont parmi nous ; et c'est à leurs soins généreux et désintéressés que nos concitoyens sont redevables des lumières acquises sur cette science, dans un tems où aucun établissement suffisant n'en offroit les moyens. Ces mêmes hommes consentent, à notre prière, à servir gratuitement leur pays, jusqu'à ce que d'autres pleins du même zèle puissent leur succéder dans ce glorieux emploi (1). Mais comme un ou deux individus ne peuvent embrasser une carrière aussi vaste, il est de toute nécessité, citoyens, de désigner parmi nous un certain nombre d'individus, pour expliquer avec plus de précision et de facilité les différentes branches de l'art.

Quatre professeurs sont au moins nécessaires ; l'un pour les connoissances anatomiques et un second pour la physiologie. Son objet est la con-

---

(1) Nous ne citerons ici que le citoyen *Lengrand*, ci-devant chirurgien-major, médecin-chirurgien consultant des armées, et professeur d'anatomie, chirurgie, etc. depuis l'an 1768.

noissance de l'état naturel du corps, de la nature des fluides, et de l'exercice de ses fonctions. Cet objet ne se borne pas à l'anatomie raisonnée; il suppose encore des connoissances accessoires fondées sur celle de toute la nature. Vous pouvez par là, citoyens, sentir quelle différence il y a entre la physiologie et l'anatomie. Il en faut un troisième pour expliquer la nature, les causes, les symptômes et les diverses manières de guérir les maladies (1), partie que l'on nomme pathologie-thérapeutique. Il en faut un encore pour la théorie et le manuel des opérations, et un cinquième enfin pour les accouchemens, science d'autant plus nécessaire (2) que les erreurs et le défaut de connoissances en ce genre, ne sont hélas ! que trop souvent la cause des malheurs ou de la mort de deux individus (3).

Nous observerons cependant que, malgré le peu d'attention donnée jusqu'ici aux progrès de la chirurgie, il en a été institué une leçon publique à la maison-commune; mais il n'en est résulté jusqu'à présent que de stériles effets, tant pour la théorie que pour la pratique de l'art; ce qu'on ne peut attribuer peut-être qu'à l'insuffisance des moyens ou au petit nombre des leçons qu'on donnoit. Il n'en sera pas de même dans notre nouvelle institution, puisque nous proposons au moins quatre professeurs qui enseigneront, pendant l'année, toutes les parties de la théorie et la pratique sur l'art de guérir.

---

(1) Sans oublier les maladies vénériennes, le fléau de la jeunesse.

(2) Ce sont les paroles du célèbre *Denys*.

(3) Nous pourrions même dire l'*assassinat*, à l'égard du Plat-Pays, puisqu'il n'y a eu d'examen sur cette partie que depuis 1774, et des leçons que depuis 1789.

Ces professeurs partageront entre eux toute la doctrine de cet art, pour faire, chacun sur la partie dont il sera chargé, un cours suivi et détaillé, de sorte que l'instruction sera pleine, entière et sans confusion. L'émulation étant l'âme de toutes les sciences, nous pensons qu'il seroit bon de proposer à la fin de chaque année, entre tous les élèves, un concours où l'on répondroit par écrit sur les diverses matières que les professeurs auroient expliquées, et d'accorder à deux ou trois des élèves qui auroient remporté les prix, des traités d'anatomie, de chirurgie, d'opérations, des instrumens ou d'autres objets utiles et relatifs à l'art (1).

De semblables établissemens au reste ne sont durables, qu'autant qu'ils sont fondés par tous les moyens propres à alimenter l'émulation des élèves et à faciliter aux professeurs les moyens de s'y attacher sérieusement. Mais nous nous reposons sur votre zèle et sur votre patriotisme du soin d'y pourvoir.

Les emplacemens convenables pour un pareil établissement, sont encore un objet que nous ne ferons qu'indiquer à votre sollicitude paternelle. Il existe, citoyens, un corps de bâtimens à-peu-près inutiles sur le bord de la *Senne*, derrière celui occupé par les *Pauvres-Claires* : sa situation près de la rivière, au bas et sous le nord de la ville, nous paroît convenir à cet établissement, par la raison qu'il peut suffire pour remplir les deux objets, celui de collège et d'école de chirurgie : ce rapprochement est essentiel pour les réformes des examens qui font notre troisième demande.

(3) En 1773, il y eut, d'après une résolution du Magistrat, un concours par écrit, pour la place de chirurgien dans l'hôpital St. Jean.

Toutes les connoissances susdites ne suffisent pas pour être vraiment utile dans l'art de guérir. L'anatomie peut être spéculative chez quelques personnes, ou un objet de curiosité, comme la théorie des maladies peut être historique. Les seules preuves scientifiques sont un examen proportionné à l'étendue des connoissances nécessaires sur l'art et l'application des régles, tant sur les maladies, que par l'exécution des opérations sur les corps vivans.

Pour atteindre ce but, les loix à faire sur ce point doivent exiger des élèves, qu'après l'habitation pendant un tems moral chez les maîtres de l'art, et l'inscription dans les écoles de chirurgie, ils se présentent aux examens au moins quatre jours de suite, ou par jours intermédiaires, à l'effet d'être examinés par les professeurs, les doyens et les commissaires, sur les diverses parties de la science, et non, comme autrefois, d'après l'article 47 des statuts du collège des médecins.

Comme nous desirons nous rapprocher des objets utiles, un cinquième examen nous paroît essentiel sur le manuel des opérations. Mais comme il est impossible de les faire exécuter toutes en un jour, nous pensons que l'on pourroit en faire tirer au sort, parmi le grand nombre de celles qu'offre cet art, deux où trois que le candidat exécuteroit sur le cadavre avec tout l'appareil nécessaire. Si ce n'est que par l'exercice de l'art sur les vivans que les élèves apprennent à connoître, et à distinguer les différentes maladies et leurs différens états, leurs différentes complications, leurs différens accidens, les lésions des parties, l'état des chairs, les qualités des sucs qui en découlent, les indications qui se présentent suc-

cessivement, la diversité des effets des remédes selon les circonstances et la complexion ou la disposition des malades, nous ne doutons point qu'il ne soit également essentiel que le candidat, après l'examen, se présente pendant un mois tous les jours aux hôpitaux civils où les commissaires nommés à cet effet surveilleront sa pratique sur un ou plusieurs malades abandonnés à ses soins, pour en instruire ensuite les examinateurs, ayant son admission à la maîtrise. C'est cette épreuve, citoyens, qui tiendra lieu de capacité. Elle n'avilira ni les examinateurs, ni le candidat, comme l'ancienne preuve qui, depuis un siècle, à la honte des formes usitées en cette ville (1), consiste dans l'extraction de *trois dents* et la pratique de *trois saignées*.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé, par nos raisons tirées du droit et du fait, toute l'étendue de la science chirurgicale, ainsi que l'état de servitude honteuse où elle se trouve. Il nous reste à prouver que l'intérêt public reclame encore en faveur de la cause que nous défendons.

Ce fut sans doute l'intérêt public qui porta nos ancêtres à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie (2). C'est pour l'intérêt public qu'il nous ont transmis les productions de leur génie fécond. D'aussi beaux motifs ont encore été le mobile des grandes découvertes que des hommes illustres ont faites pour le bonheur de l'humanité, en donnant à l'homme, dans toutes ses manières d'être, des preuves de leur dévoûment,

---

(1) Voyez l'ordonnance du Magistrat en date du 28 Août 1705, art. 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

(2) *Hippocrate*, *Galien*, *Lanfranc*, *Jean Pittard*, *G. Vavasseur*, *Vanswieten*, *Boerhaave*, *Quesnay*, *Heyster*, *Dionis*, *La Faye*, *Petit*, etc.

en le soumettant à leurs méditations non seulement dans l'état de maladie, mais encore en l'étudiant tant dans sa formation, que dans sa mort.

Rien ne fut si naturel à l'homme que de chercher à savoir comment il a été formé, et de vouloir découvrir les moyens dont l'auteur de la nature s'est servi pour le tirer du néant.

C'est aux connoissances anatomiques et physiologiques et particulièrement aux soins généreux de *Dionis* et de tant d'autres que nous sommes rédevables des grandes découvertes sur la profonde matière de la génération (1). C'est encore l'intérêt public qui les ont portés à procurer à l'espèce humaine les moyens de naître avec facilité, dans tous les cas où la sage nature auroit besoin de notre secours, et à lui assurer son existenee légitime dans la société en conciliant les loix civiles avec celle de l'économie animale. (2)

N'est-ce pas encore à l'amour du bien public que nous devons plusieurs traités savans sur l'éducation physique des enfans, sur les malheurs de la mansturbation et sur les moyens multipliés de rappeller les noyés à la vie, malheurs qui

(1) Traité de la génération de l'homme, par *Dionis*, 1745. Observations sur l'incubation, par *Fabrice d'aqua pendente*, *Harvée*, et par *Malpigie*, et par *Antoine Maître Jean*, chirurgien à Mery sur Seine.

(2) Traités des accouchemens, par *Camper*, *Peu. Portal*, *C. Viardel*, *La Motte*, *Mauriceau*, *Mesnard*, *Préville*, *Smelli*, *Deventer*, *Levret*, *Bordot*, *Roderer*, *Astruc*, *Deleurye*, *Raulin*, *Alfonse le Roy*, *Barbaut*, *Soucerotte*; *la Ct. du Coudray*, *Sigault*, *Lauverjat*, *le Bas*, *Baudelocq*, *Herbiniaux*, *Jacobs*, etc. mémoire contre la légitimité des naissances tardives, par *Louis*, 1764. Questions medico-légales, par *Zacchias*, de partu legitimo et vitali. L. 1 tit. 2 etc.

n'arrivent que trop souvent dans l'enfance (1)? N'est-ce pas lui encore qui a produit tant de traités utiles sur les diverses maladies tant de l'homme, que de la femme en particulier (2), ainsi que les observations du savant *A. Petit* dans la question médico-légale contre la citoyenne *Famine* épouse du citoyen *Lancret*, accusée à Nantes de suppression, exposition et infanticide de deux enfans (3)? N'est-ce pas encore cet amour du bien public qui a produit ces grands éclaircissemens sur la jurisprudence criminelle, par les soins du savant *Louis*, dans l'affaire du malheureux *Calas* mort ignomineusement à Toulouse, et dans celle de *B. Pourpre* reconnu innocent par le tribunal du village de Limans? Nous pourrions rappeller ici beaucoup d'autres ouvrages, pour prouver que l'intérêt public a, dans tous les tems, animé les maîtres de l'art (4). C'est l'amour de leurs frères et de l'humanité toute entière qui a soutenu leur courage dans les recherches pénibles qu'ils ont faites pour perfec-

---

(1) Essai sur l'éducation physique des enfans, par *Buchan*; de la mansturbation, par *Tissot*, machine, par *Mussenbroeck*, pour rappeller les noyés à la vie.

Mémoires de l'académie des science 1718, pag. 377, édition d'Amsterdam.

Les cris de l'humanité en faveur des noyés. Paris 1762. Observations sur les noyés, par *Louis* 1788.

De behulpzaeme hand aen de verdronken toegebroght, by eenverzaemt door *J. H. Mathey*, meester chirurgyn.

(2) Maladies vénériennes, par *Astruc*. *Fabre*, *de Horne*, *Hunter*, *Clare Lombart*, *Bru*, etc. Maladies des femmes, par *Haller*, *Le Roux*, pertes de sang, *Levret*, avis aux mères sur l'allaitement de leurs enfans.

(3) Publié par *Valentin* 1778.

(4) Consult. medico-chirurgico légale, sur un briquetier de Liege, par *Pfeller*, consulté par *Petit*. Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, par *Bruhier*, *These de Winslow*, lettres de *Louis* en réponse à la dissertation de *Bruhier*, sur la certitude des signes de mort, etc.

tionner leur art, pour éclairer leurs successeurs et répondre à la juste confiance que leurs concitoyens mettoient dans leurs lumières (1). C'est aussi ce même amour qui nous anime, citoyens, quand nous sollicitons auprès de vous un établissement utile et nécessaire, un établissement enfin à l'aide duquel l'anatomie et la chirurgie assurées dans leurs travaux peuvent quelquefois fixer l'incertitude du juge, comme l'a judicieusement observé un savant chirurgien - médecin de ces provinces (2).

Sontibus unde tremor, civibus indè salus :
» L'anatomie et la chirurgie sont le soutien
» de l'innocence, comme elles sont la terreur
» du coupable et la régle du juge.

Salut et fraternité.

Etoit signé, Mormaux, doyen;

B. Vandenzande, doyen et syndic.

Germain, père, Jadot, } Commissaires.

Herbiniaux, chirurgien en chef de l'hôpital-général civil de St. Pierre.

Depester, Hollanders, Dumont, Chantrain, Leva, anciens doyens.

Conforme à l'original,

étoit signé J. P. J. Germain, fils, chirurgien-médecin et greffier.

Bruxelles, ce 4 Brumaire, 25 Octobre, (vieux style 1794,) l'an 3me. de la République Française.

---

(1) Pauli Zacchiæ questiones medico legal. Michelis Leonardi Valentini Pandectæ medico legal. Feltmanus de cadavere inspiciendo. Rapports d'*Ambroise Paré*, rapports par *Blegny Devaux*, etc.

(2) Le citoyen *Mathey* chirurgien-médecin, professeur d'anatomie et de Chirurgie, dans l'école de Chirurgie et d'accouchemens à Anvers.

